

Réf: Dossier N° : 42407

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « EXPERT TRANSIT »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, 25 BP 40
ABIDJAN 25**

Aux termes de la DNSV et du dépôt des Statuts SSP en date du 07 Nov 2017 reçus par Me OUFFOUE D BERNARD, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 09 Nov 2017, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EXPERT TRANSIT » .

Objet: Toutes opérations de transit, tant à l'importation qu'à l'exportation, par voie maritime aérienne, terrestre ; Le fret, la consignation, la manutention, l'emmagasinage, la commission ; La déclaration en douane, la mise en entrepôt, le stockage ;Transport et livraison de marchandises et de personnes par tout moyen ;Assistance et conseils à la clientèle pour le suivi des opérations d'importations et d'exportation ; L'aconage, l'avitaillement et l'affrètement des navires..Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, maritimes, mobilières ou immobilières, juridiques ou économiques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires, ou connexes susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Capital social: 25 000 000 F CFA divisé en Deux Mille Cinq Cent (2.500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2.500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 9EME TRANCHE, 25 BP 40
ABIDJAN 25**

GERANT: Monsieur EHOULE ANGE ERNERT BILE.

**RCCM: n°CI-ABJ-2017-B-27158 du 09/11/2017 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24319 du 09/11/2017

Pour Avis

Le CEPICI

